

EOLIENNES DE SAINTE-CROIX

Un bulletin, "Edition mai 2016, Eoliennes de Sainte-Croix", a été récemment distribué à tous les ménages de la Commune. Ces 4 pages ont été éditées par Romande Energie (ci-après: RE), et donc payées par ses clients.

QUESTIONS NAÏVES A ROMANDE ENERGIE,

par Michel Bühler



Je suis client captif de RE, et je fais partie des 47 % de Sainte-Crix qui se sont déclarés opposés au parc d'éoliennes. RE, société privée, a utilisé mon argent pour financer une propagande que je réproouve. Va-t-elle me rembourser, ainsi qu'à ces 47 % de votants, l'argent qu'elle m'a pris sans mon consentement?

Place de la Gare / distance à l'éolienne la plus proche: 1100 m. Photo: Christophe Carisey. Photomontage: Atelier Pixilab, La Chaux-de-Fonds. Ces photos ont été prises par un photographe professionnel avec une focale 50 mm, qui restitue au plus près la vision de l'oeil humain. Au contraire, toutes les photos publiées par RE ont été réalisées au grand angle, focale 24 mm, qui déforme les images, notamment en aplatisant le paysage au lointain.

En page 1 du bulletin de RE, la photo montre les éoliennes vues depuis la Route à Dominique, à une distance de 1500 mètres. Or la nouvelle annexe de l'hôpital (l'EMS en construction) se dressera à 700 mètres de la première machine. Pourquoi ne pas montrer ce que subiront vraiment les habitants de nos villages? RE a-t-elle peur de la réalité?

Quelques jours avant la votation de 2012, admettant que l'éolienne No 1 était trop proche des habitations, RE décidait de renoncer à cette machine (cette manoeuvre de dernière minute a sans doute joué un rôle dans le choix des votants, mais ce n'est pas le sujet de ces questions). Aujourd'hui, le futur EMS est à cette même distance de l'éolienne No 2 (à 12 mètres près!). Dans un souci de cohérence, RE va-t-elle, comme elle l'a fait pour la No 1, supprimer la No 2?

RE a toujours prétendu que les études les plus sérieuses avaient été menées. Or, en 2015, le Tribunal cantonal a admis que les recours des opposants, concernant les nuisances sonores et l'impact sur les oiseaux, étaient fondés. RE n'a-t-elle pas fait preuve d'incompétence, en ne poussant pas ses études suffisamment loin? Si ce n'est pas le cas, RE a-t-elle volontairement minimisé la vérité dans le but de faire admettre son projet?

Aujourd'hui, la même RE affirme qu'elle a enfin "mené les analyses voulues". Puis-je, maintenant, avoir confiance en quelqu'un qui, hier, a montré son incompétence, ou m'a trompé?

Sur la carte topographique présentée en page 2, le nouvel EMS (en construction avancée) ne figure pas. De même, ne figure pas la caserne des pompiers, datant de 2004. Cette carte, venant illustrer un problème d'une brûlante actualité, date donc d'au moins 12 ans. Pourquoi le nouvel EMS n'est-il pas signalé? Est-ce de l'ignorance, ou la volonté de dissimuler une proximité gênante? La carte topographique que RE utilise ici est largement obsolète. Les autres documents sur lesquels RE se base pour ses études sont-ils aussi imprécis et dépassés?

Les éoliennes seraient arrêtées au moment des pics de migrations des oiseaux. En cas de nuisances avérées pour les pensionnaires du nouvel EMS, elles seraient arrêtées ou freinées. En cas de gel et de formation de glaçons sur les pales, il faudrait attendre que ces glaçons aient fondu pour les remettre en marche. Elles seraient arrêtées en cas de vent trop faible, ou trop fort...

RE n'a-t-elle jamais entendu parler des infrasons ou de l'effet stroboscopique, qui sont des nuisances avérées, dont souffrent les voisins des éoliennes (quand elles tournent!), qu'ils soient hommes ou animaux?

Le Land de Bavière (qui a, depuis des années, une grande expérience en matière d'éoliennes...), a récemment adopté la loi H10: la distance entre une éolienne et les premières habitations doit être au minimum de 10 fois la hauteur de la machine. RE n'en a-t-elle pas entendu parler? Il est vrai que cette loi est entrée en vigueur en novembre 2014: c'est peut-être trop récent, pour RE... Ou tient-elle pour quantité négligeable l'expérience d'autres pays, plus avancés que nous dans ce domaine? **(NB: la Pologne vient d'adopter une telle loi !)**

RE ignore-t-elle que l'Allemagne (souvent donnée en exemple par les promoteurs d'éoliennes), en développant considérablement ses parcs éoliens, a dû en même temps construire des centrales au charbon, pour remplacer les turbines lorsqu'elles ne tournent pas? Elle est ainsi devenue le plus grand producteur de CO2 d'Europe...



Dans le Journal de Ste-Croix du 1^{er} juin 2016, l'avis d'enquête 4652 parle "d'élargissement" des pistes de ski de fond. Vu le danger que représente la projection des glaçons pouvant se former sur les pales, ne faudrait-il pas plutôt parler de "suppression" de ces pistes?

(voir: <http://friends-against-wind.org/accidents/projections-de-glace-des-eoliennes-du-peuchapatte>)

Il est vrai qu'on nous promet que ces pales seront chauffées... avec de l'électricité nucléaire?

L'Auberson, route de la Grand'Borne / distance à l'éolienne la plus proche: 2500 m. Photo: Christophe Carisey. Photomontage: Atelier Pixilab, La Chaux-de-Fonds.

Dans la plupart des régions où des éoliennes ont été construites, les prix de l'immobilier ont chuté, jusqu'à 30 %. RE va-t-elle indemniser les propriétaires d'immeubles pour la perte qu'ils subiront? Ou cette perte sera-t-elle remboursée par la Commune de Ste-Croix?

Il y a une vingtaine d'années, lorsque des écologistes parlaient d'éoliennes à des producteurs d'électricité, ceux-ci éclataient de rire: penser qu'on pourrait produire plus qu'une quantité négligeable d'électricité avec le vent était une utopie ridicule! Aujourd'hui, alors que le rendement énergétique de machines telles que celles prévues à Ste-Croix n'a pas augmenté significativement, les mêmes producteurs rêvent d'imposer l'éolien à tout le pays! C'est que le rendement financier, lui, a pris l'ascenseur!

Est-ce que ce ne sont pas les subventions, plutôt que le vent, qui font tourner les éoliennes?

Tandis que nos crêtes seraient défigurées et que nous subirions les nuisances de ces machines, combien la vente du courant produit par le parc d'éoliennes (prévision de 22 millions de kWh) rapporterait-elle à RE? Quelle serait la part des subventions fédérales (payées par les contribuables) dans cette somme? Quel est le bénéfice escompté de RE?

Etre opposé aux éoliennes chez nous n'implique en aucune façon qu'on est pro-nucléaire. Je refuse qu'on ne me laisse le choix qu'entre la peste et le choléra!

Michel Bühler CP 13 1450 Ste-Croix

Ne manquez pas d'aller visiter le site <http://sainte-croix-relax.ch/> !

Cette publication, qui ne coûtera pas un sou aux clients de RE ou aux contribuables de notre commune, a été intégralement financée par les cotisations des membres de l'Association de Sauvegarde des Gittaz et du Mont des Cerfs, et imprimée par l'Imprimerie du Journal de Ste-Croix.